



Ville de **MARLES-LES-MINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE



DÉCISION DU MAIRE N° 2026-09 DU 27 FÉVRIER 2026 PUBLIÉE LE 27 FÉVRIER 2026

MISE À DISPOSITION D'UN TERRAIN COMMUNAL – ASSOCIATION LA BASSE-COUR DE FAB

Le Maire de la Ville de Marles-les-Mines ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°03.04.25.07 du 03 avril 2025 portant délégations consenties au maire par le conseil municipal ;

Considérant la volonté communale de mise à disposition d'un terrain communal à l'association « La basse-cour de Fab », pour y exercer ses activités.

DÉCIDE

Article 1^{er} : De mettre à disposition de l'association « La basse-cour de Fab » (Représentée par Monsieur Fabien MARTIN, 16 rue Beaufromé, 62540 Marles-les-Mines), une partie de la parcelle partagée de 2000 m², rue Vallée Carreau (parcelle AC 243), à Marles-les-Mines, à compter du 27 février 2026, pour une période de 3 ans, aux fins d'y exercer les activités de l'association.

Article 2 : Qu'une convention de mise à disposition sera établie et signée par Madame le Maire et le représentant de l'association.

PRÉCISE

Que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal de Marles-les-Mines, lors de sa prochaine réunion.

INFORME

Que cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille, CS 62039, 05 rue Geoffroy Saint-Hilaire 59014 LILLE CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire de Marles-les-Mines, dans le même délai de deux mois. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant sa réponse. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet « www.telerecours.fr ».

Certifié exécutoire par le Maire,

Compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture, le 27 février 2026

Et de la publication, le 27 février 2026

Fait à MARLES-LES-MINES, le 27 février 2026

Pour expédition conforme,

Le Maire,

Karine DERUELLE

Envoyé en préfecture le 27/02/2026

Reçu en préfecture le 27/02/2026

Publié le 27/02/2026

ID : 062-216205559-20260227-DM2026_09-DE

